

MÉMOIRE CONCERNANT LA
MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME

PRÉSENTÉ À :

**Mme ANNE-LYNE BOUTIN
SECRÉTAIRE DU BAPE
ÉDIFICE LOMER-GOUIN
575, RUE SAINT-AMABLE, BUREAU 2.10
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 6A6**

LE 8 JANVIER 2002

PAR :

**JEAN-PIERRE FORTIN, ing.
INGÉNIEUR POUR
SUCRE LANTIC LIMITÉE**

SOMMAIRE

- 1. Présentation de la compagnie Sucre Lantic Limitée**
- 2. Explications de notre intérêt par rapport au projet**
- 3. Nos préoccupations concernant les répercussions possibles**
- 4. Recommandations visant à améliorer le projet**
- 5. Diagramme explicatif**

1. Présentation de la compagnie Sucre Lantic Limitée

Les installations de la compagnie Sucre Lantic Limitée sont situées dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, à l'intersection des rues Notre-Dame et Pie-IX.

Cette raffinerie de sucre de canne est en opération depuis plus de 125 ans, et sa fondation remonte à 1884. Plus de 350 employés y oeuvrent à fabriquer le sucre nécessaire à la consommation pour une grande partie de l'est du Canada, soit environ 440 000 tonnes métriques de sucre raffiné par année. Une expansion a eu lieu récemment à la raffinerie de Sucre Lantic Limitée pour augmenter la capacité de production au niveau actuel.

Par sa présence dynamique, Sucre Lantic Limitée contribue considérablement à l'activité économique de l'est de Montréal.

En tant que participant actif dans le secteur, Sucre Lantic Limitée est concernée par l'arrivée d'un projet d'ampleur comme celui de la modernisation de la rue Notre-Dame, sur lequel porte le présent mémoire.

Sucre Lantic Limitée m'a donné le mandat de préparer et de présenter ce mémoire auprès du Bureau d'Audiences Publiques sur L'Environnement. (BAPE)



Jean-Pierre Fortin, ing.
Ingénieur principal
Sucre Lantic Limitée

2. Explications de notre intérêt par rapport au projet

Toute modification à l'environnement immédiat du secteur adjacent à la raffinerie de Sucre Lantic Limitée comporte un intérêt considérable pour nous à plusieurs niveaux:

- **Optimisation du trafic des marchandises en vrac et emballées**
- **Sécurité des camionneurs et du public**
- **Sécurité de nos employés**
- **Considérations esthétiques et patrimoniales**
- **Autres considérations**

Sucre Lantic Limitée et sa clientèle sont des utilisateurs assidus de la voie publique car un nombre important de camions lourds viennent charger du sucre emballé et en vrac à nos installations sur une base journalière pour les besoins de distribution à travers le Québec et l'est du Canada.

Il va de soit que toute modification faite à la voie publique immédiatement adjacente à la propriété de Sucre Lantic Limitée sera considérée avec beaucoup d'attention, spécialement si, ce faisant, on pense pouvoir y apporter des améliorations qui comporteraient des avantages notables reliés à une opération plus aisée pour les camionneurs, entraînant par la même occasion des améliorations de productivité accrue.

La sécurité n'est certes pas la moindre de nos préoccupations, au contraire, et de ce point de vue il y a certainement ici une opportunité rêvée de pouvoir réaliser des améliorations qui sont désirées depuis longtemps au chapitre de la sécurité de nos employés camionneurs, des camionneurs de notre clientèle et du public en général qui circule sur la rue Notre-Dame, aux abords immédiats de notre propriété.

De l'avis de tous les intervenants directement concernés, un meilleur ordonnancement du secteur immédiat de ce segment de la rue Notre-Dame pourra contribuer dans l'avenir, et dans le cadre du projet d'amélioration de la rue Notre-Dame, à diminuer très considérablement les risques routiers reliés aux manœuvres obligatoires d'approches des camionneurs dans la circulation très dense et très rapide de la rue Notre-Dame. Nous nous considérons certainement tous très chanceux de ne pas avoir eu à faire face à de plus graves accidents routiers en face de chez-nous depuis plusieurs années.

D'autre part, la compagnie Sucre Lantic Limitée est très concernée par la sécurité de ses employés et de toutes les personnes ayant à traverser la rue Notre-Dame à chaque jour, dans la direction nord-sud, à l'intersection de Notre-Dame et Pie-IX. Vu la densité et la rapidité de la circulation à cet endroit, tous se considèrent extrêmement chanceux de ne pas avoir à déplorer des accidents plus graves et plus fréquents à cet endroit. Des personnes ont effectivement perdu la vie à cette intersection dans le passé, simplement en traversant la rue, d'autres personnes ont été happées et parfois blessées sérieusement.

Il est certain qu'une planification adéquate du design et de la construction des secteurs de rues situés dans les environs immédiats de la raffinerie de Sucre Lantic Limitée pourront contribuer d'une façon importante à nous faire atteindre ensemble un même but : la réduction du nombre et de la gravité des risques routiers.

D'autres considérations importent aussi pour Sucre Lantic Limitée, notamment l'aspect patrimonial et historique. En effet, dans l'effort entrepris par le projet pour la construction de la nouvelle voie publique proposée, il est question de procurer aux citoyens un accès aux abords du fleuve, et de valoriser le secteur en y développant les composantes récréo-touristiques. Il est aussi question de préserver une partie du patrimoine qui fait partie de l'héritage historique de Sucre Lantic Limitée, en l'occurrence la préservation d'une partie d'un bâtiment appelé "Tonnellerie" pour en faire une place digne d'intérêt qui porterait dorénavant le nom de "Place de la Tonnellerie". Nous valorisons cette implantation comme élément positif et stimulant pour le secteur de l'est de Montréal.

3. Nos préoccupations concernant les possibles répercussions

En ce qui concerne les répercussions, les préoccupations de Sucre Lantic Limitée se portent principalement sur les étapes de réalisation et de construction de ce projet routier, moins que sur le résultat final en lui-même.

Il sera important que les différentes étapes de réalisation qui impliqueront la construction de voies temporaires de contournement soient mises en place en concertation avec Sucre Lantic Limitée, de façon à réduire l'impact de cette implantation sur les chargements de produits qui doivent être réalisés sur une base journalière.

Il est important, et nous insistons sur ce point, que Sucre Lantic Limitée soit tenue au courant de l'échéancier de réalisation, de façon à pouvoir adapter adéquatement son opération aux différentes étapes de la construction de la voie routière proposée.

Les autres aspects sont moins préoccupants pour Sucre Lantic Limitée.

4. Recommandations visant à améliorer le projet

En soit, le projet tel qu'il nous a été présenté nous semble raisonnablement correct, et certainement désirable dans sa réalisation. Cependant, Sucre Lantic Limitée est particulièrement concernée sur une base très locale, par les abords et l'utilisation des intersections suivantes :

- Notre-Dame et avenue Bourbonnière;
- Notre-Dame et avenue D'Orléans;
- Notre-Dame et avenue Jeanne-D'Arc ;
- Notre-Dame et boulevard PIE-IX;
- Notre-Dame et avenue De Lasalle

Pour la question primordiale concernant la sécurité des personnes ayant à traverser à pied journalièrement, du nord au sud et du sud au nord, l'intersection Notre-Dame Pie-IX, le projet devra tenir compte d'un arrangement qui favorisera la sécurité des piétons, qui à cet endroit sont majoritairement les employés de Sucre Lantic Limitée, tout en permettant une circulation sans entrave des véhicules routiers. (Voir point E sur le diagramme explicatif).

Les intersections Notre-Dame et Bourbonnière, Notre-Dame et D'Orléans, Notre-Dame et Jeanne-D'Arc, ainsi que Notre-Dame et Pie-IX, devront être agencées de façon à permettre une utilisation optimale de la voie publique dans les deux directions pour les besoins des camions qui viennent charger le produit vrac et emballé chez Sucre Lantic Limitée.

En particulier, l'intersection Notre-Dame et Avenue Bourbonnière devra être munie d'un viaduc à sens unique vers le nord. (Voir point A sur le diagramme).

Par ailleurs, l'intersection Notre-Dame et Pie-IX devra être munie d'un demi-tour orienté pour les camions. (Voir point B sur le diagramme).

Ensuite, il est demandé que la bordure appelée "glissière de sécurité rigide en béton" ne soit pas installée, tel que proposé au projet, mais plutôt, que le trottoir soit au niveau de la rue, de façon à permettre la libre circulation des camions qui devront circuler aux abords de notre propriété à cet endroit, pour les besoins d'approche et de chargement . (Voir point C sur le diagramme) .

Vu la nouvelle utilisation d'un terrain situé au sud-est de l'intersection des rues Notre-Dame et du boulevard Pie-IX pour les fins de stationnement pour nos employés, il serait bien avisé de prévoir une signalisation et une synchronisation adéquate des feux avec la sortie des véhicules lourds ou autres qui montent et descendent à cet endroit le long du boulevard Pie-IX. (Voir point D sur le diagramme).

Il faudra aussi prévoir une signalisation correcte pour assurer la sécurité des personnes ayant à traverser à pied l'intersection Notre-Dame et Pie-IX, car les véhicules qui tourneront vers l'ouest en provenance de Pie-IX nord seront toujours aussi dangereux. (Voir point E sur le diagramme).

L'intersection Notre-Dame et De Lasalle doit être aussi considérée d'une manière spéciale, car il est certain que le terrain situé à l'ouest de cette avenue, et au sud de la rue Notre-Dame, servira dorénavant de stationnement pour nos employés. Un ordonnancement adéquat devra y être prévu à cette fin, incluant la signalisation appropriée. (Voir point F sur le diagramme).

5. Diagramme explicatif

